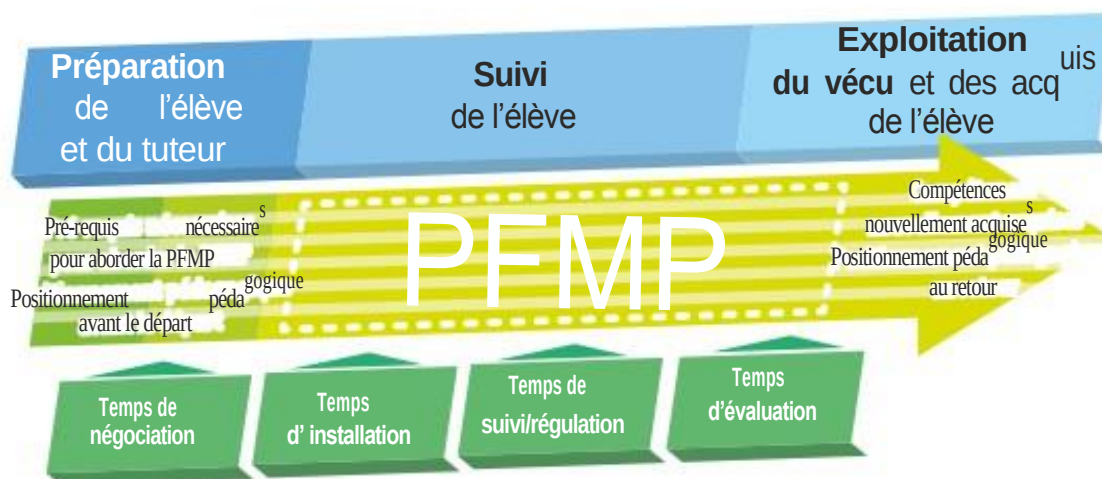


Chronologie d'une PFMP

Les PFMP sont intégrées au parcours de formation global de l'élève et contribuent au processus de professionnalisation. Cette alternance pédagogique entre des lieux distincts doit se construire dans le cadre d'une réflexion qui vise à garantir la co-construction des savoirs et des compétences (**annexe 1**).



Chaque PFMP est constituée de 3 phases (avant, pendant et après) qui doivent être accompagnées et optimisées pour permettre une réelle interaction entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée dans le lieu d'accueil.

Ces différentes actions rentrent dans la mission de formation allouée à l'équipe pédagogique.

► Avant la PFMP

- **La préparation** comprend la recherche de lieux d'accueil et la sécurisation du passage entre les deux lieux de formation. Au cours de cette phase, l'équipe pédagogique doit s'assurer de l'aspect complémentaire des activités proposées.

- **Le positionnement pédagogique de l'élève avant son départ** doit permettre d'informer le tuteur de ce que l'élève a déjà vu, fait ou étudié afin d'en tenir compte dans son action de co-formation.

• La négociation

Elle permet de définir, avec le tuteur, les tâches qui seront réellement confiées à l'élève de manière à s'assurer de l'aspect complémentaire de la formation.

► Pendant la PFMP

L'accompagnement durant la période concerne les modalités de suivi et d'évaluations de l'apprenant.

Cet accompagnement de l'élève se décline en 3 temps

• Le temps d'installation

Il permet de s'assurer de la présence de l'élève et de faire les ajustements éventuels de fonctionnement : accueil, horaires, transport...

• Le temps de suivi-régulation

Il permet de maintenir un lien régulier avec l'élève et le tuteur tout en s'assurant du respect des objectifs de formation.

• Le temps d'évaluation

Il permet d'évaluer les acquis de l'élève, tant sur les compétences professionnelles, que sur les attitudes lors de la période.

► Après la PFMP

- **L'exploitation des acquis et du vécu** nécessite un temps de restitution au retour et le réinvestissement dans la formation.

- **Le positionnement pédagogique** est indispensable pour que l'enseignant prenne en compte les compétences développées lors de la PFMP afin de réajuster le parcours individuel de formation de l'élève.

• L'évaluation de la qualité de l'accueil

L'évaluation de la qualité de l'accueil en milieu professionnel est organisée par les équipes pédagogiques lors du retour dans l'établissement (**annexe 10**).

Ces différentes actions rentrent dans la mission de formation allouée à l'équipe pédagogique.

Un temps de préparation spécifique à l'arrivée en milieu professionnel doit être mis en place pour la 1^{ère} PFMP (cf circulaire - Réussir l'entrée au lycée professionnel).

Ce temps concerne les élèves de 1^{ère} année de CAP et de 2nde Bac Pro

Fiche d'accompagnement de l'élève et de sa famille

Objectif : associer les élèves et les familles en leur expliquant les attentes liées aux PFMP et le rôle de chacun.

Votre enfant entre au lycée professionnel pour préparer un diplôme de la voie professionnelle : CAP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, mention complémentaire...

La formation est réalisée pour partie au lycée et pour partie dans des structures d'accueil : entreprises, collectivités territoriales, associations...

Les PFMP sont des moments de formation essentiels pour que votre enfant découvre et fasse le lien entre la formation au lycée et les pratiques des professionnels.

Votre enfant effectuera donc obligatoirement des périodes de formation en milieu professionnel (appelées PFMP), de 12 à 22 semaines selon le diplôme préparé.

Avant la PFMP

En seconde, l'établissement proposera des lieux d'accueil pour la PFMP. Entre la première et la terminale, l'élève sera amené à construire progressivement son autonomie dans la recherche des lieux de PFMP.

Actions à mettre en œuvre - Conseils

A l'attention de la famille

Diverses modalités d'informations sur les PFMP vous seront proposées : site du lycée, information dans le dossier d'inscription, rencontre après affectation, rencontre parents-professeurs en début d'année scolaire.

► **Vous serez informés :**

- du caractère **obligatoire et réglementaire** de chaque période (durée et évaluation),
- **des objectifs** de la PFMP et de l'intérêt de diversifier les lieux d'accueil et les expériences professionnelles pour les élèves.

► **Vous pourrez proposer des lieux de PFMP** qui devront être **validés par l'équipe pédagogique**.

Il est important de varier les lieux d'accueil pour respecter les objectifs liés à la formation et non pas à la seule commodité de proximité du domicile de l'élève.

► **Vous devrez prendre connaissance de la convention de PFMP et la signer si votre enfant est mineur.**

La convention ne sera effective qu'après signature des 3 parties : famille, lieu d'accueil, établissement.

Si la convention n'est pas signée, votre enfant ne pourra pas effectuer sa PFMP.

A l'attention de l'élève

► **Vous serez accompagné** différemment selon le niveau de formation pour :

- **définir vos besoins** en termes de formation,
- **rechercher un lieu de PFMP** : un module d'accompagnement personnalisé vous sera proposé par l'équipe pédagogique : rédiger une lettre de motivation, un CV, prendre rendez-vous par téléphone, se présenter dans une structure...
- **sélectionner les milieux professionnels** : entreprises, associations, collectivités...

► **Vous serez destinataire des documents** présentant les objectifs de la PFMP.

► **Vous prendrez contact** avec votre lieu d'accueil professionnel pour vous présenter, prendre connaissance des horaires.

► **Vous interrogerez votre tuteur** sur le matériel et/ou l'équipement requis.

► **Vous vous renseignerez** sur les modalités de transport, d'hébergement entre votre domicile et votre lieu de PFMP.

L'obligation d'assiduité s'applique aux PFMP comme au lycée.

Votre enfant doit donc être présent dans l'entreprise selon le calendrier défini par la convention de stage.

Fiche d'accompagnement de l'élève et de sa famille

Pendant la PFMP

Actions à mettre en œuvre - Conseils

A l'attention de la famille

- Un enseignant suivra l'intégration de votre enfant sur le lieu de PFMP et s'assurera de la mise en œuvre des compétences professionnelles. **Vous le contacterez par l'intermédiaire du lycée en cas de difficultés.**
- **Vous avertirez** le lieu de PFMP et l'établissement scolaire **de tout retard ou de toute absence** éventuels. Pour être en conformité avec le règlement d'examen, une récupération des jours d'absence sera organisée avec l'accord de la structure d'accueil et de l'établissement scolaire.
- En cas de maladie, **vous fournirez un certificat médical.** En cas d'accident survenant à l'occasion de la PFMP, c'est la structure d'accueil qui doit faire la **déclaration d'accident** et prévenir le lycée.

A l'attention de l'élève

- **Vous présenterez les documents de suivi** (objectifs, formation, activités...) à **votre tuteur**, dès le premier jour de la PFMP.
- **Vous respecterez le planning et les horaires** qui auront été négociés et qui figurent sur la convention.
- **Vous garderez toutes les pièces nécessaires** aux remboursements éventuels des frais.
- **Vous effectuerez les tâches proposées** par votre tuteur en adéquation avec l'**annexe pédagogique de la convention.**
- **Vous pourrez collecter**, avec l'accord de votre tuteur, des documents ou informations, photographies qui seront exploités en classe après la PFMP **ou feront l'objet de la rédaction d'un rapport ou d'un dossier.**
- **Vous complèterez** votre livret de suivi.
- **Vous serez évalué** pendant votre PFMP. Cette évaluation pourra être prise en compte pour la délivrance du diplôme.
- **Vous ferez compléter vos documents de suivi** ainsi que votre attestation de présence avant de quitter le milieu professionnel.

Après la PFMP

Actions à mettre en œuvre - Conseils

A l'attention de l'élève

Au retour dans l'établissement, vous participerez à un temps de restitution selon les modalités prévues par vos professeurs, qui aura pour objectifs de vous amener à :

- **Expliciter, valoriser et exploiter vos expériences** vécues en entreprise.
- **Identifier vos réussites et difficultés** rencontrées,
- **Mutualiser et partager vos pratiques en confrontant** vos points de vue et ainsi **optimiser vos apprentissages** et ainsi votre **professionnalisation.**
- Bénéficier de la **cohésion de groupe/solidarité** afin de ne pas rester sur un échec, s'appuyer sur le collectif pour surmonter une " épreuve ", **valoriser et mettre à profit ses acquis/réussites.**
- **Prendre conscience** de votre évolution professionnelle, de votre montée en compétences, tout en structurant vos connaissances.

- **Constituer/enrichir**, tout au long de votre formation, **votre " portfolio "**, véritable mémoire de votre parcours professionnel recensant l'ensemble des activités en entreprise.

Vous pourrez, par exemple, être amené à **rédiger un " rapport d'activités " ou des " fiches activités "** qui nourriront votre **" portfolio "**, selon les consignes données par vos professeurs. Ce compte rendu participe pleinement à la formation. Il pourra être évalué ou servir de support à une épreuve de l'examen

Ce vécu, pourra utilement être valorisé en renseignant **" Folios "**, votre application numérique au service des parcours éducatifs.

- **Vous effectuerez l'évaluation de la qualité de l'accueil** au sein de la structure dans laquelle vous avez effectué votre PFMP (**annexe 10**).